

**FARMORT**

**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ**

**Société :** COMPAGNIE DES TRAITEMENTS CHIMIQUES - **COTCHIM** -

**Adresse :** 15 RUE JORDANIE MOALLA 2100 GAFSA-TUNISIA

**Tél :** (00216) 76 225 551

**Fax :** 76 227 346

**Email :** [cotchim\\_tn@hotmail.com](mailto:cotchim_tn@hotmail.com)

**Site Web :** [www.cotchim.com](http://www.cotchim.com)

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Phrases relatives aux dangers : Nocif par inhalation et par ingestion.

Inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des Conditions normales d'utilisation.

Contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au Contact de la peau.

Contact avec les yeux : Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux Dans des conditions normales d'utilisation.

Ingestion : Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré.  
Risque de : Hémorragie. Gastro-intestinal(e). Voies urinaires.

**3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**Nom commercial :** FARMORT

**Nature du produit :**

Aspect : Granules

Bromadiolone 0.005 %

**Composition :**

Nom Chimique	CAS No.	EC No	Classification	Concentration[%]
Bromadiolone	28772-56-7	249-205-9	T+: R26/27/28 T; R48/23/24/25 N, R50/53 1; R61	0.005

**4. PREMIERS SECOURS**

- Inhalation : Aucun(e).
- Contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincé  
Immédiatement à l'eau claire durant 10-15 mn
- Ingestion : Faire vomir la victime si elle est parfaitement  
consciente/lucide.
- Traitement médical d'urgence : Un lavage gastrique est recommandé pour assurer  
Un vidage complet. Ce produit est un Anti-coagulant.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- Moyens d'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables.
- Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou  
brouillard d'eau.
- Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans  
équipement de protection, y compris une protection  
respiratoire.
- Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de  
produits chimiques.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL**

- Précautions individuelles : Fournir une protection adéquate aux équipes de  
nettoyage.
- Précautions pour : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les

l'environnement : égouts ou dans les eaux du domaine public.  
Méthodes de nettoyage : Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Général : Eviter toute exposition inutile.

Précautions lors du maniement et de l'entreposage : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

Stockage : Conserver dans un endroit sec et frais. Conserver dans des emballages hermétiquement clos.

Manipulation : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**Protection respiratoire** : En cas de risque de production excessive de poussières, porter un masque adéquat.

**Protection des mains** : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.

**Protection de la peau** : Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection des yeux** : Non requis.

**Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Aspect

Forme : Granules

couleur : vert  
Odeur : peu perceptible

#### **Données de sécurité**

Masse molaire : 527,41 g/mol  
Solubilité dans l'eau : Non miscible  
Solubilité dans des solvants organiques : Soluble  
pH : Non concerné  
Densité de vapeur relative : Non concerné  
Densité : 1,210 g/ml  
Point d'éclair : Non applicable  
Point de fusion : 138° C  
Inflammabilité : Non concerné  
Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif  
Limite d'explosivité supérieure : Non déterminé  
Limite d'explosivité inférieure : Non déterminé

### **10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

#### **Stabilité et Réactivité**

Réactivité : Le produit n'a pas de réactions violentes connues dans les conditions normales de manipulation.

Stabilité chimique : Le produit est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune dans des conditions normales.

Conditions à éviter : humidité, température supérieure à 50 °C, rayons du soleil

Matières incompatibles : Le mélange n'a pas de réactions violentes connues en contact avec d'autres substances.

Produits de décomposition dangereux : Le mélange n'entraîne pas la formation connue de substance de décomposition dangereuse dans les conditions normales de stockage. Des dégagements normaux de combustion organique normale seront produits en cas de pyrolyse ou combustion : (brome, monoxyde de carbone, ...)

### **11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité aiguë par voie orale : LD50 0,56 mg/kg bw (rat)  
Toxicité aiguë par inhalation : Non applicable  
Toxicité aiguë par pénétration : DL50 (rat) >2000 mg/kg

cutanée	
Irritation de la peau	: Non Irritant
Irritation des yeux	: Non Irritant
Sensibilisation de la peau	: Non sensibilisant
Carcinogénicité	: Pas d'effet cancérigène mis en évidence
Mutagénicité	: Pas d'effet mutagène mis en évidence <i>in vivo</i> ou <i>in vitro</i> .
Toxicité reproductive	: Pas d'effet toxique mis en évidence sur la reproduction.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### TOXICITE :

Etudes menées sur la substance active Bromadiolone.

### TOXICITE AQUATIQUE AIGÜE

LC50 – Poisson (96 h.): 0.45 mg/l (*Oncorhynchus Mykiss*) et 0.71 mg/l (*Leponis Macrochirus*)

CbE50 – Algues (72 h.): 1.7 mg/l (*Scenedesmus subspicatus*)

CE50 – Daphnies (48 h.): 0.64 mg/L (*Daphnia magna*)

La substance est très toxique pour les organismes aquatiques.

### TOXICITE SUR LES ESPECES TERRESTRES

Ver de terre (*Eisenia foetida*) NOEC Aiguë : > 309 mg/kg de terre

LOEC Aiguë : > 556 mg/kg de terre

CL50 Aiguë : 1000 mg/kg de terre

### TOXICITE SUR L'OISEAU

LD50 = 134 mg/kg bw (Cailles Japonaises).

DL50 orale aiguë : NOEL – 159 mg/kg de poids (*Colinus virginianus*)

DL50 – 495 mg/kg (*Colinus virginianus*)

Régime alimentaire court terme NOEC – 10 mg/kg de nourriture (*Colinus virginianus*)

NOEC - < 10 mg/kg de poids (*Anas platyrhynchos*)

DL50 – 95 mg/kg de poids (*Colinus virginianus*)

DL50 – 204 mg/kg de poids (*Anas platyrhynchos*)

### Persistance et dégradabilité

La substance n'est pas considérée comme étant biodégradable dans les conditions environnementales ou lors de procédés de traitement des eaux d'égouts. La substance est lentement dégradée dans la terre avec une DT50 > 1 an dans les conditions aérobies et n'est pas supposé se volatiliser ou persister dans l'air en quantités importantes. Dans une solution aqueuse, elle se photolyse rapidement et largement et sa valeur principale de DT50 est de 0.62 jours. La photolyse tend à une grande minéralisation jusqu'à une dégradation qui décline à la fin de l'étude (13 jours). La photolyse de la Bromadiolone en surface agit rapidement avec une

DT50 de 11 jours à 12°C. La substance est lentement dégradée dans la terre avec une DT50 estimée à 128 jours.

#### **Potentiel de bioaccumulation**

Le Log Kow est inférieur à 3 ce qui indique qu'il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation dans la chaîne alimentaire.

#### **Mobilité dans le sol**

La substance est fortement et rapidement absorbée par la terre. La quantité de substance absorbée par la terre est de 36.6 à > à 85.2% pendant la phase d'absorption. Il est peu probable que la Bromadiolone pénètre la surface de la terre et improbable qu'elle atteigne la nappe phréatique en quantités importantes.

#### **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Substance active Bromadiolone : Non classé.

#### **Autres effets néfastes**

Pas d'autres effets indésirables connus à la date de rédaction.

### **13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

#### **Méthodes de traitement des déchets**

##### Emballages vides :

Éliminer l'emballage vide et rincé conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par la filière de collecte sélective des déchets d'emballage ménagers si l'emballage est conforme aux consignes de tri.

##### Emballages contenant encore du produit :

Éliminer les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchetterie, le recyclage de l'emballage sera dans ce cas proscrit.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Interdiction de réutiliser l'emballage.

### **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### **Numéro ONU**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

#### **Nom d'expédition des Nations Unies**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

#### **Classe(s) de danger pour le transport**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

#### **Groupe d'emballage**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

### **Dangers pour l'environnement**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.  
La substance active contenue dans ce mélange est toxique pour l'environnement aquatique.

### **Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.  
Consulter également les sections 7 et 8.

### **Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non concerné.

## **15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

- **Symbole(s)** : Xn : Nocif

- **Phrase(s)** : R22 : Nocif en cas d'ingestion.

- **Phrase(s) S** : S56 : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

S1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**Composition : Substance dangereuse** : Bromadiolone (ISO)

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

### **Libellé des phrases R mentionnées à la section 3 :**

R 27/28 : Très toxique par contact avec la peau et par ingestion.

R23 : Toxique par inhalation.

R 48/23/24/25 : Toxique, risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R 50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### **Libellé des phrases H mentionnées à la section 3 :**

H300 : Mortel en cas d'ingestion

H310 : Mortel par contact cutanée

H331 : Toxique par inhalation

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Abréviations :**

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage

DL50: Dose létale 50%

CL50: Concentration létale 50%

LLNA: Local Lymph Node Assay

NOEL: No observable level effect

NOEC: No observed effect concentration

CE50: Concentration efficace 50%

PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique

VPvB: Very Persistant, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)